

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

8 FEVRIER 2006

Ordre du jour

Approbation de la séance précédente

ADMINISTRATION GENERALE

- 01 – Installation de nouveaux délégués titulaires et suppléants
- 02 – Bureau : modification de la composition

AFFAIRES FINANCIERES

- 03 – Débat d'Orientation Budgétaire 2006 (Budget Principal, Budget Aménagement et SPANC)
- 04 – Vote des 25% avant le vote du Budget Primitif 2006
- 05 – SPANC : Vote de la surtaxe assainissement non collectif
- 06 – Versement Transport pour les entreprises adhérentes à la MSA

URBANISME REGLEMENTAIRE ET ETUDES

- 07 – Révision du POS de LA CROIX SAINT OUEN et sa transformation en PLU, bilan de la concertation
- 08 – Modification du POS de JANVILLE : bilan de la concertation et approbation
- 09 – Etat d'avancement sur le dossier de coeur d'agglomération et de pont urbain - Bilan d'étape de la concertation

HABITAT

- 10 – Approbation de la convention OPAH Intercommunale
- 11 – Conclusion d'une convention de mandat avec l'ANAH pour la gestion des aides complémentaires à l'habitat privé octroyées par l'ARC
- 12 – Dispositif de mise en oeuvre de la délégation des aides à la pierre

AFFAIRES FONCIERES

- 13 – JAUX - Zone de loisirs - Projet La Boucherie
- 14 – JAUX - Zone de Loisirs - Projet Plaine de Jeux

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

- 15 – Traitement de l'eau : choix des entreprises
- 16 – Construction de deux bassins tampons (place du 5ème Dragon et rue Eugénie Louis à Compiègne) : choix des entreprises
- 17 – Halle des sports de Clairoix : transfert des contrats de maîtrise d'oeuvre et des contrats techniques
- 18 – Ecole Suzanne LACORE : extension du groupe scolaire et désignation du maître d'oeuvre
- 19 – Déclaration d'intérêt général pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif de Bouquy - Montplaisir

20 – Approbation plan de zonage pour les communes de Armancourt, Choisy-au-Bac, Clairoix, Compiègne, Janville, Jaux, Jonquières, La Croix Saint Ouen, Le Meux, Margny-Lès-Compiègne, Saint Sauveur, Venette, Vieux Moulin

DECHETS

21 – Fourniture des sacs déchets verts année 2005: Marché QUADRIA, révision des pénalités
22 – Indemnisation des communes pour la distribution des sacs d'ordures ménagères, de collecte sélective et de déchets verts

ADMINISTRATION GENERALE

23 – Fixation des indemnités de fonction des élus
24 – Désignation de nouveaux membres au sein des commissions permanentes
25 – Partenariat Caisse des Dépôts - ARC - Ville de COMPIEGNE : Signature d'un protocole
26 – Décentralisation de l'aérodrome de Margny-lès-Compiègne : extension des compétences de l'ARC
27 – Conférence sanitaire : désignation du représentant de l'ARC

QUESTIONS DIVERSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

ADMINISTRATION GENERALE

01 – INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006

Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents

ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION GENERALE

01 - INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

L'arrêté préfectoral du 4 novembre 2005 a autorisé l'adhésion de la commune de Bienville à l'Agglomération de la Région de Compiègne à compter du 1^{er} janvier 2006 et porte modification à cette même date de la représentation des communes au conseil d'agglomération.

Par délibération en date du 19 décembre 2005, le Conseil Municipal de Bienville a désigné Monsieur Thierry HOCHET en qualité de délégué titulaire et de Messieurs Hervé ANCELLIN et Christophe DEMANGEOT en qualité de délégués suppléants.

Par délibération en date du 28 septembre 2005, le Conseil Municipal de LA CROIX SAINT OUEN a désigné Monsieur David GUERIN en qualité de délégué titulaire et Monsieur Daniel PERONNIN en qualité de délégué suppléant en remplacement de Monsieur GUERIN.

Par délibération en date du 08 décembre 2005, le Conseil Municipal de Compiègne a désigné Monsieur Eric HANEN en qualité de délégué titulaire et Madame Marie-France GIBOUT en qualité de déléguée suppléante en remplacement de Monsieur HANEN.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Et après en avoir délibéré,

DECLARE INSTALLÉS Messieurs HOCHET, GUERIN et HANEN en tant que délégués titulaires et Madame GIBOUT, Messieurs ANCELLIN, DEMANGEOT et PERONNIN en tant que délégués suppléants au sein de l'assemblée délibérante de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

ADMINISTRATION GENERALE

02 – BUREAU : MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION GENERALE

02 - BUREAU : MODIFICATION DE LA COMPOSITION

L'article L 5211-10 du CGCT dispose que le bureau d'un EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'assemblée délibérante sans dépasser 30 % des effectifs de l'organe délibérant.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2005 autorisant l'adhésion de Bienville à l'ARC, la composition de l'assemblée passe de 47 à 50 membres titulaires. Par conséquent, il est donc proposé de porter de 14 à 15 le nombre de vice-présidents.

Le bureau sera donc composé de :

- 1 président
- 15 vice-présidents
- 6 membres

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de porter à 22 le nombre de membres du bureau composé de :

- 1 président
- 15 vice-présidents
- 6 membres

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

AFFAIRES FINANCIERES

03 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2006 (BUDGET PRINCIPAL, BUDGET AMENAGEMENT ET SPANC)

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

AFFAIRES FINANCIERES

03 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2006 (BUDGET PRINCIPAL, BUDGET AMENAGEMENT ET SPANC)

Lors de sa séance de décembre 2005, le Conseil d'Agglomération a approuvé les budgets Primitif 2006 des budgets suivants :

- Budget Assainissement Collectif
- Budget Production et Vente d'eau en gros
- Budget Résidence pour Personnes Agées
- Budget Déchets ménagers et assimilés
- Budget Transport intercommunal

Aussi, il est proposé de prendre connaissance des orientations budgétaires pour les budgets suivants :

- Budget Principal
- Budget Aménagement
- Budget Assainissement non Collectif (SPANC)

Le Conseil d'Agglomération doit, aux termes de la Loi, organiser un débat sur les orientations générales du budget, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés (sur ce second point, il s'agit d'une nouvelle dimension donnée au DOB à la suite d'une ordonnance du 26/08/05)

I – Quelques Indications relatives au contexte budgétaire général et à la situation financière de la communauté

A – L'environnement économique et budgétaire pour 2006

1 – Perspectives économiques

Produit Intérieur Brut : en 2005, la croissance française s'est établie à 1.5 %, elle devrait être de + 1.8 % en 2006.

L'inflation : bien que le coût de l'énergie soit élevé, l'inflation en France reste contenue en dessous de + 2 % en 2005 (+ 1.9 %).

Pour l'année 2006 la hausse des prix devrait s'établir à un niveau très légèrement supérieur à celui de 2005 : + 2 % en 2005.

Investissements productifs : La reprise de l'investissement productif devrait se confirmer en 2005 (+ 3.1 %, après + 1.5 % en 2004 et – 4.5 % en 2003), l'investissement dans les services et dans la construction restant soutenue.

L'année 2006 devrait restée sur une tendance similaire (+ 3.5 %)

2 – Les concours financiers de l'Etat

Le gouvernement a décidé de prolonger d'une année supplémentaire la durée du « Contrat de Croissance et de Solidarité » initialement prévu de 1999 à 2001 et reconduit chaque année depuis 2002 (l'enveloppe nationale consacrée à la DGF évolue de + 2.73 % par rapport à 2005). La DGF doit s'élever pour l'ARC à 2 millions d'Euros au titre de l'exercice 2006 (dotation forfaitaire).

3 – La loi de Finances pour 2006

La Loi de Finances a pérennisé le dégrèvement pour l'investissement nouveau, issue de la loi de soutien à la consommation et à l'investissement du 9 août 2004.

Ce dégrèvement temporaire de la cotisation est totalement neutre pour les finances des collectivités locales. Par ailleurs, le législateur a clarifié les règles d'attribution du F.C.T.V.A.. Désormais, le bénéfice du F.C.T.V.A. est acquis quelque soit le mode de gestion retenu par la collectivité, dès lors que l'utilisation, la gestion ou l'exploitation de l'équipement par un tiers constitue une simple modalité d'exécution d'un service public ou répond à un besoin d'intérêt général.

Ainsi les conditions d'intervention du F.C.T.V.A. ne viendront plus interférer dans les choix de gestion des collectivités, que seul le souci d'utilité et d'efficacité doit conduire.

B – Situation financière du budget Principal

1 – Situation de la dette :

Depuis 2001 pour le budget Principal, le remboursement en capital a été supérieur aux emprunts nouveaux, soit un désendettement de 12 M€.

	Emprunts nouveaux	Remboursement capital	Différence
TOTAL 2001	1 524 490	3 747 699	- 2 223 209
TOTAL 2002	1 000 000	3 469 494	- 2 469 494
TOTAL 2003	0	3 051 280	- 3 051 280
TOTAL 2004	0	2 762 746	- 2 762 746
TOTAL 2005	491 870	2 082 943	- 1 591 073
TOTAL 2001 à 2005	3 016 360	15 114 162	- 12 097 802

Le total de la dette du 01 janvier 2006 est de 15 384 560 €, au budget principal, à comparer aux 27 482 361 € du 01 janvier 2001.

2 – Fiscalité :

En application du principe de spécialisation fiscale qui caractérise les communautés d'agglomération, l'ARC perçoit depuis 2005 la seule taxe professionnelle (TPU).

La taxe professionnelle est en cours d'harmonisation depuis l'an dernier pour une période qui durera 12 ans, au terme desquels le taux de taxe professionnelle sera identique pour chacune des 15 communes composant l'ARC. Il faut souligner que le taux de TPU de l'ARC est particulièrement modéré vis à vis des autres communautés d'agglomération puisqu'en 2005 ce taux était de 11.51 % alors que le taux moyen des communautés d'agglomérations qui sont au nombre de 155 s'élevait à 16,99 %.

En application du texte issue de la loi de finances 2005 et compte tenu de la faible pression fiscale, il sera proposé de porter le taux de TPU de l'ARC à 11.85%.

	2004	2005	2006
Impôts	9 500 364	21 359 660	22 664 000
75% TP	3 308 145	0	0
DGF	394 833	10 023 940	10 200 000
TOTAL	13 203 342	31 383 600	32 864 000
Attribution de Compensation	0	- 16 244 101	- 16 265 000
Dotation de Solidarité Communautaire	0	- 595 000	- 650 000
Fiscalité restant au Groupement	13 203 342	14 544 499	15 949 000

Dans l'attente des bases réelles de 2006, le produit fiscal a été calculé à partir des bases prévisionnelles 2006 et du taux de T.P.U prévisionnel de 11.85%.

II - Débat d'Orientations Budgétaires du Budget Principal et du Budget Aménagement 2006

Les grands objectifs pour l'année 2006

A compter du 01 janvier 2005, notre groupement s'est transformé en Communauté d'Agglomération sans que cela ait entraîné une extension des compétences exercées. En effet, la CCRC détenait l'essentiel des attributions requises pour se transformer.

Les objectifs majeurs de l'ARC pour l'année 2006 sont les suivants :

- **L'emploi :**

Proposer une offre foncière de qualité aux entreprises
Créer une pépinière d'entreprises (site Akzo)
Soutenir la formation (Maison de l'Emploi et de la Formation)

- **L'Habitat :**

Aménager des quartiers équilibrés
Agir pour le financement du logement (aide à la pierre, suivi et animation des 2 opérations programmées de l'amélioration de l'habitat (OPAH) et programme local de l'habitat (PLH))

- **Les infrastructures :**

Réaliser des axes routiers (Rocade Nord-Est) nécessaires à l'amélioration du trafic péri-urbain
Renforcer les liaisons rive droite – rive gauche conformément au SCOT par la création d'un nouveau pont urbain

- **L'enseignement supérieur et la recherche :**

Participer à l'extension de l'U.T.C. (Université du 3^{ème} millénaire)
Renforcer le partenariat avec l'U.T.C. (Pôle de compétitivité *Itrans* et *Agro-ressources/Label technopole*)

III - Enveloppe budgétaire globale prévisionnelle 2006 :

En 2006, compte tenu de la mise en place de la Communauté d'Agglomération, la totalité de la Taxe Professionnelle sera perçue par le groupement, à charge pour lui de reverser aux communes membres :

- une attribution de compensation (16,265 M€)
- une Dotation de Solidarité Communautaire (0,650 M€)

Le montant prévisionnel des budgets Principal, Aménagement et SPANC serait pour 2006 de 62 M€ dont 28 M€ en investissement et 34 M€ en fonctionnement

A -Investissement dépenses en milliers d'euros

	2005	2006
Principal	8 355	16 001
Aménagement	9 819	11 795
SPANC	0	450
Total Investissement	18 174	28 246

Investissements du budget Principal

	Dépenses		Recettes
Remboursement capital	2.0 M€	Autofinancement	6.8 M€
Subvention budget Zone	2.0 M€	Amortissements	0.7 M€
Rocade Nord-Est	2.5 M€	Excédent reporté	6.2 M€
AKZO	2.3 M€	Subventions	2.0 M€
U3M	1.0 M€	FCTVA	0.3 M€
Ecoles	0.4 M€		
Sports	0.8 M€		
Nouveau pont urbain	1.8 M€		
Réserves foncières	0.5 M€		
Aires des gens du voyage	1.0 M€		
Pistes cyclables	0.4 M€		
Etudes d'urbanisme	0.2 M€		
Bassin de Choisy	0.6 M€		
Divers	0.5 M€		

Investissements du budget Aménagement

	Dépenses		Recettes	
Déficit reporté	3.3 M€	Excédent		0.5 M€
Quartiers d'habitation	2.7 M€	Ventes		3.0 M€
Zones d'activités	3.7 M€	Avance du budget Principal		1.6 M€
Remboursement capital	2.1 M€	Emprunts		5.5 M€
		Subventions		1.2 M€

B -Fonctionnement dépenses en milliers d'euro

	2005	2006
Principal	32 584	34 329
Aménagement	0	0
SPANC	0	51
Total Fonctionnement	32 584	34 380

Fonctionnement du budget Principal

	Dépenses		Recettes	
Autofinancement	6.8 M€	Impôts		22.7 M€
Attribution de Compensation	16.3 M€	DGF		10.2 M€
Dotation Solidarité Communautaire	0.6 M€	Subvention aide à la pierre		0.8 M€
SDIS	2.7 M€	Autres		0.6 M€
Personnel	2.2 M€			
Entretien des espaces verts	1.0 M€			
Politique du logement	0.7 M€			
Amortissements	0.7 M€			
Intérêt de la dette	0.6 M€			
Etudes	0.3 M€			
Fonds de concours et cotisations	0.6 M€			
Fonds Départemental de TP	0.3 M€			
Locations, maintenances	0.3 M€			
Subvention budgets annexes	0.2 M€			
Eau, Electricité, Chauffage	0.2 M€			
Divers	0.8 M€			

C -Budget global en milliers d'euros

	2005	2006
Principal	40 939	50 330
Aménagement	9 819	11 795
SPANC	0	501
Total général	50 758	62 626

La capacité d'investissement

* La capacité d'investissement résulte des ressources de fonctionnement disponibles après paiement des dépenses de fonctionnement et du remboursement du capital de la dette, augmentée des ressources propres définitives.

Pour 2006, le virement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement peut être estimé à **6 818 000 €** Une fois le capital de la dette remboursé, le groupement disposera d'environ **2 901 000 €** pour réaliser ses objectifs. Naturellement viendront s'ajouter

- les ventes de terrains
- les subventions
- le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA)
- les emprunts

en milliers d'euros

	Autofinancement	- Capital de la dette	=	Capacité d'investissement
2004	5 332	4 011		1 321
2005	6 228	3 985		2 243
2006	6 818	3 917		2 901

IV – Budget Aménagement

Pour l'année 2006, il est prévu de réaliser :

Parcs d'activités (3.7 M€)

- Lancer le réaménagement du site AKZO (hôtel des projets réalisé dans le cadre des pôles de compétitivité)
- Poursuivre l'aménagement :
 - Bois Plaisance à Venette
 - ZA du Valadan à Clairoix
 - ZA des longues rayes à Lacroix Saint Ouen
 - Parc Tertiaire et Scientifique à Lacroix Saint Ouen
 - Zone de loisirs à Jaux
- Requalifier les accès à la zone commerciale de Jaux-Venette
- Réaliser les études pour les futurs parcs d'activités
 - ZAC du plateau de Margny
 - ZA de Saint Sauveur

Quartiers d'habitation (2.7 M€)

- Poursuivre l'aménagement
 - réalisation des Tambouraines (tranche 2) à Clairoix
 - la Prairie à Margny-Venette (tranche 1)
- Engager
 - le quartier des jardins à Lacroix Saint Ouen
 - le Maraiquet à Janville
 - le Maubon à Choisy au Bac
 - le Clos Ferron à Le Meux
- Etudier
 - le Lainemeont à Jonquières
 - les Roses de Picardie à Margny
 - le quartier de l'Ecluse à Venette
 - le centre-bourg de Saint Sauveur
 - la deuxième phase de la Prairie à Margny-Venette
 - les quartiers des têtes de pont à Margny et Compiègne
 - le chemin Métresse à Lacroix Saint Ouen

Les recettes

Concernant les quartiers d'habitation, un équilibre financier par opération, sera recherché avec une aide du budget principal pour les logements sociaux.

Pour les parcs d'activités, les recettes de cession sont à prévoir, on peut espérer des subventions complémentaires pour l'aménagement du site AKZO.

V – Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

L'assainissement non collectif concerne environ 200 propriétés sur le territoire actuel de l'ARC (soit environ 1% des propriétés raccordées au réseau d'assainissement).

Lors de sa séance du 12 mai 2005, le Conseil d'Agglomération a décidé de créer le SPANC.

Ses compétences :

- Diagnostic des installations et contrôle du bon fonctionnement
- Entretien des installations pour les usagers qui le souhaitent
- Réhabilitation dans le cas de projet d'habitations groupées

Les dépenses :

En fonctionnement :

51 000 € destinés aux contrôles, diagnostic et entretien

En investissement :

Réhabilitation des systèmes d'assainissement de Montplaisir et Bouquy (450 000 €)

Les ressources :

Surtaxe assainissement (identique sur l'ensemble du territoire)

Part contrôle : 0.40 €/m³

Part entretien : 1.16 €/m³

VI – Autorisations de Programme :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L2312-1) et au décret du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme, nous vous rappelons la liste des autorisations de programme votées en 2005, maintenue dans le cadre du Budget Primitif 2006.

- Rocade Nord-Est (16 M€)
- Université du 3^{ième} Millénaire (3M€)
- Pont sur l'Oise (15 M €)
- Parc d'activités du Bois de Plaisance
- Quartiers d'habitations Les Tambouraines
- Bassin d'atténuation des crues
- Bassins Tampon sur Compiègne
- Amélioration de la qualité de l'eau
- Diversification de la ressource en eau
- Pistes cyclables

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur TERNACLE,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration – Finances du 26 janvier 2006

Vu la loi du 6 février 1992 n°92-125, relative à l'Administration Territoriale de la République,

Après avoir pris connaissance de ce rapport, et à l'issue du débat,

PREND ACTE des orientations budgétaires définies ci-dessus relatives au Budget Principal, Budget Aménagement et SPANC.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

AFFAIRES FINANCIERES

04 – VOTE DES 25% AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

AFFAIRES FINANCIERES

04 - VOTE DES 25% AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, le Président peut sur autorisation du Conseil d'Agglomération, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget précédent (non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette).

Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption et l'autorisation doit préciser le montant de l'affectation budgétaire.

Pour le fonctionnement, le Président est autorisé à mandater à hauteur d'un douzième par mois.

Pour 2006, il est proposé d'affecter les crédits suivants :,

- Budget Principal :
 -
 - Crédits inscrits pour l'exercice 2005 (compte 20 à 27) : 7 723 000 €
 - Enveloppe possible : 25% 1 930 750 €
 - Affectation
- | | |
|-----------------------------|-------------|
| 901 Administration générale | : 100 000 € |
| 927 Pistes cyclables | : 100 000 € |
| 933 Gymnase de Clairoix | : 20 000 € |
| 980 Pont urbain | : 300 000 € |
| 981 Bassin d'écrêtement | : 50 000 € |
| 994 Réserves foncières | : 50 000 € |
| Etudes d'urbanisme | : 50 000 € |
| SPANC | : 10 000 € |

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur RESSONS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration - Finances du 26 janvier 2006,

Et après en avoir délibéré,

AFFECTE les crédits définis ci-dessus pour le Budget Principal avant le vote du Budget Primitif 2006,

AUTORISE Monsieur le Président à mandater dans la limite des crédits ainsi affectés.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

AFFAIRES FINANCIERES

05 – SPANC : VOTE DE LA SURTAXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

AFFAIRES FINANCIERES

05 - SPANC : VOTE DE LA SURTAXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Lors de sa séance du 12 mai 2005, le Conseil d'Agglomération a décidé :

- de créer le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- que le service aura pour compétences :
 - contrôle des installations
 - contrôle périodique du bon fonctionnement et des installations
 - entretien des installations pour les usagers qui le souhaitent en contrepartie d'une convention conclue pour une durée de 10 ans renouvelable.

Afin d'harmoniser les surtaxes d'assainissement sur l'ensemble du territoire de l'ARC en 2006, il est proposé de fixer :

- la part contrôle à 0,40 €/m³
- la part entretien à 1,16 €/m³

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur GERBAULT,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration – Finances du 26 janvier 2006,

Et après en avoir délibéré,

FIXE la surtaxe assainissement non collectif à :

- contrôle : 0,40 €/m³
- entretien : 1,16 €/m³

AUTORISE Monsieur le Président ou son Représentant à signer les conventions à intervenir avec les propriétaires souhaitant confier à l'ARC l'entretien de leur installation d'assainissement autonome.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

AFFAIRES FINANCIERES

06 – VERSEMENT TRANSPORT POUR LES ENTREPRISES ADHERENTES A LA MSA

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

AFFAIRES FINANCIERES

06 - VERSEMENT TRANSPORT POUR LES ENTREPRISES ADHERENTES A LA MSA

Lors de sa séance du 9 octobre 2003, l'assemblée délibérante a instauré le versement transport pour les entreprises de plus de 10 salariés.

Cette taxe est collectée par les URSSAF qui se chargent ensuite de la reverser aux Autorités Organisatrices du Transport. La délibération susvisée a bien entendu été transmise à l'ACOSS afin d'informer l'ensemble des URSSAF.

Cependant, les adhérents du régime agricole versent la totalité de leur cotisation auprès de la MSA, organisme qui n'a pas été avisé de la mise en place du versement transport.

Cette situation a été constatée lors d'une prise de contact avec la MSA de l'Oise pour l'informer de l'adhésion de Bienville au 1^{er} janvier 2006.

Compte tenu d'une part, des faibles montants que représentent les arriérés de cotisations des années 2004 et 2005 et d'autre part, des difficultés qu'entraîneraient ces recouvrements auprès des adhérents.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration – Finances du 26 janvier 2006,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE la MSA à mettre en œuvre le versement transport à compter du 1^{er} janvier 2006 aux taux suivants :

- 0.55 % sur la Ville de Compiègne
- 0.33 % pour les 14 autres communes

ACCEPTE de ne pas mettre en recouvrement les sommes qui auraient dû être perçues au titre des années 2004 et 2005.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

URBANISME REGLEMENTAIRE ET ETUDES

07 – REVISION DU POS DE LA CROIX SAINT OUEN ET SA TRANSFORMATION EN PLU, BILAN DE LA CONCERTATION

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Étaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Étaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

URBANISME REGLEMENTAIRE ET ETUDES

07 - REVISION DU POS DE LA CROIX SAINT OUEN ET SA TRANSFORMATION EN PLU, BILAN DE LA CONCERTATION

Par délibération du 8 novembre 2001, la Communauté de Communes a prescrit l'élaboration du PLU de LA CROIX SAINT OUEN dans le cadre de l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme.

Après la phase de diagnostic territorial, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été débattu une première fois en Conseil Municipal le 8 juillet 2002 et par le Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2002 et une deuxième fois en Conseil Municipal le 27 juin 2005 et par le Conseil Communautaire en date du 30 juin 2005.

Conformément à la délibération du 8 novembre 2001 :

- un registre a été mis à disposition du public,
- une exposition publique a eu lieu en mairie de LA CROIX SAINT OUEN, du 4 novembre au 30 novembre 2002 inclus.
- des réunions publiques ont eu lieu le 22 novembre 2002 et le 23 juin 2005.

Il convient de rappeler que la partie réglementaire du PLU s'inscrit dans le prolongement des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, à savoir :

- permettre l'ouverture à l'urbanisation du quartier des Jardins, selon les principes d'aménagement qui ont été définis à travers l'étude de faisabilité et, le transfert extension du magasin Mammouth à l'entrée de la commune en venant de la RD200, en vis-à-vis du parc d'activités des Longues Rayes et du Collège,
- prévoir l'urbanisation de la parcelle occupée actuellement par le magasin Mammouth dans le même esprit que le tissu urbain dans lequel elle s'insère,
- maîtriser l'urbanisation des cœurs d'îlots composés pour une large part de vastes jardins en contraignant la constructibilité de ces terrains,
- favoriser la mise en valeur du patrimoine existant notamment dans le bourg,
- mettre en perspective la création à long terme d'un parc d'activités correspondant à une extension des parcs tertiaires et scientifiques,
- pour les parcs tertiaire et scientifique, évolution des règles d'urbanisme pour rendre possible pour les parcelles situées en 2^e rideau, la réalisation de clôtures privatisant les lots.

Le bilan de la concertation est présenté ci-après.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté,

Vu, l'avis favorable de la Commission Aménagement Urbanisme en date du 23 janvier 2006,

Vu la délibération du Conseil Municipal de LA CROIX ST OUEN en date du 6 février 2006,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'arrêter le projet d'élaboration du PLU de la commune de LA CROIX SAINT OUEN tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Le projet d'élaboration du PLU ainsi arrêté sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des Personnes Publiques Associées à l'élaboration du PLU,
- aux communes limitrophes,

Leur avis sera réputé favorable, faute de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la date de transmission du dossier d'élaboration du PLU.

Conformément aux dispositions de l'article L. 121-5 du Code susvisé, les associations agréées pourront avoir accès au projet de PLU dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.

Conformément à l'article R. 123-18 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et à l'ARC durant un délai d'un mois.

Une copie de la délibération arrêtant le projet de PLU sera adressée au Sous-Préfet du Département de l'Oise.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA CROIX ST OUEN
BILAN DE LA CONCERTATION**

La délibération du 08 novembre 2001 du Conseil Communautaire a défini les modalités de la concertation. La concertation a été organisée par le biais d'un dossier mis à la disposition du public et enrichi au fur et à mesure de l'avancée des études. Un registre a été mis à disposition du public. Une exposition publique ainsi que deux réunions publiques ont été réalisées. Des communications ont eu lieu dans le bulletin municipal.

1) Registre de concertation

Les observations annotées sur le registre de concertation sont au nombre de 50.

La première annotation date du 5 novembre 2002 et la dernière du 26 novembre 2002.

Ces observations portent principalement sur des thèmes abordés lors de la première réunion publique datant de 2002 et sur une première proposition de rédaction pour le PADD.

Suite à cette réunion publique et aux résultats d'études complémentaires, le PADD de la commune de La Croix St Ouen a été revu de façon à intégrer les remarques de la population et le résultat des études.

thèmes	observations	traduction réglementaire dans le PLU
Création d'une nouvelle zone d'activités ou extension de la ZAC du parc scientifique à Mercières	Crainte des habitants du hameau par rapport aux nuisances que pourraient apporter ce projet	Ce secteur a été classé dans le PLU en 2 AUE. Ce qui signifie un projet à plus long terme qui entraînera avant sa réalisation, la modification du PLU. Il s'agira d'un secteur qui accueillera des activités à vocation technologique et scientifique (recherche, bureaux, services) et des activités de service (hôtel, restaurants). D'autre part, une coulée verte a été dessinée tout autour du hameau.
Création d'une voie de liaison entre la RD200 et la RD932 A dans le secteur de Mercières	Crainte des habitants par rapport à son emplacement et les nuisances qu'elle pourrait occasionner	Apparaît dans le PADD un symbole indiquant qu'une connexion viaire devra se faire lors de la création du parc d'activités ou l'extension du parc existant. Cependant, il est rappelé que ce secteur est classé en 2 AUE.

Risques d'inondations liés à l'urbanisation autour du hameau	Crainte des habitants du hameau par rapport aux inondations lorsque la zone d'activités sera créée.	Le secteur concerné par une éventuelle zone d'activités ne se situe pas juridiquement dans un secteur inondable tel que défini dans le PPR. Pour tous les autres secteurs notamment de la zone des parcs tertiaires et scientifiques, c'est la réglementation PPR qui s'applique de droit et prévoit en cas de remblaiement des mesures compensatoires
Ouverture à l'urbanisation	Questionnement sur le risque d'une ouverture massive de l'urbanisation	Dans le PLU, apparaissent plusieurs zones à urbaniser 1 AUh à vocation d'accueil d'habitations. Dans le cas principal du secteur 1AUh « derrière les jardins », cette urbanisation comme le montre le plan spécifique se fera par îlot permettant ainsi d'accueillir en différentes étapes les nouveaux habitants. D'autre part, des capacités d'extension du groupe scolaire au centre du village ont été prévues par l'intermédiaire de la création d'un emplacement réservé.
Positionnement des nouveaux quartiers d'urbanisation	Crainte de la proximité avec la future surface commerciale et la RD200.	La distance entre les quartiers d'urbanisation et la RD200 est significative. Plusieurs aspects sont à souligner :

		<p>- ce secteur correspond à une urbanisation récente de LA CROIX SAINTOUEN, avec de grands bâtiments (collège, hall de sorts, parc d'activités, hypermarché),</p> <p>- un secteur résidentiel nouveau est prévu entre les parcelles définies ci-dessus et le centre bourg,</p> <p>- de plus, des marges de recul ont été prévues dans le règlement du PLU obligeant ainsi la surface commerciale à se mettre au minimum à 14 m de recul par rapport à l'espace public.</p> <p>D'autre part, des mesures en matière de végétalisation des abords de la surface commerciale ont été ajoutées dans le règlement du PLU. Elles pourront prévoir la création de clôtures opaques entre la nouvelle zone résidentielle et la parcelle dédiée à l'activité commerciale.</p>
Jardins familiaux	Questionnement sur un déplacement ou une création nouvelle des jardins familiaux	Le PLU prévoit en effet dans le secteur de Mercières à travers le zonage NJ la création de nouveaux jardins familiaux en lien avec les jardins existant sur Compiègne.
Définition des nouveaux quartiers	Questionnement sur la mixité de l'habitat et la densité de logements	La réglementation du PLU permet dans les secteurs à urbaniser (1AUh) une mixité des habitations (petits collectifs, maisons de ville et maisons individuelles sur parcelle). Quand à la densité elle est déterminée par les règles du PLU de constructibilité des terrains. Le plan masse spécifique sur la zone de « derrière les jardins » reprend avec le découpage par îlot le type de logements qui seront réalisés sur ce site (collectif ou individuel).
Liaisons cyclables	Positionnement d'une liaison cyclable sur une parcelle privée	Les liaisons cyclables sont indiquées sur la PADD de la commune. Elles apparaissent comme un souhait de développer un maillage doux pour les déplacements de proximité et ce en toute sécurité. Elles ne préfigurent en rien un tracé définitif et devront lors d'une phase opérationnelle tenir compte de cet élément.
Transfert de la surface commerciale	Questionnement sur la taille de la parcelle (demande à 7.8 ha), les liaisons routières et le voisinage de la surface commerciale	<p>Dans le PADD et dans le plan de zonage, seuls 5,3 ha sont concernés par la surface commerciale. Le choix a été fait de conserver un secteur de réserve foncière classé en 2 AUm au PLU à vocation mixte (habitat et commerce).</p> <p>La liaison routière qui est retenue dans le PLU passe entre la zone commerciale et le nouveau quartier d'habitation afin de relier le centre bourg mais aussi la zone Lecuru.</p> <p>Concernant le voisinage de la surface commerciale, des mesures de recul ont été intégrées dans le PLU comme décrit précédemment.</p>

2) Exposition publique

Une exposition publique a eu lieu en mairie de La Croix St Ouen du 04 novembre au 30 novembre 2002 inclus.

3) Réunion publique

Deux réunions publiques ont eu lieu, notamment une le 22 novembre 2002 et une le 23 juin 2005.

4) Publication dans le journal municipal

Diverses publications ont été faites dans le bulletin municipal de La Croix St Ouen.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

URBANISME REGLEMENTAIRE ET ETUDES

08 – MODIFICATION DU POS DE JANVILLE : BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

URBANISME REGLEMENTAIRE ET ETUDES

08 - MODIFICATION DU POS DE JANVILLE : BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION

Par délibération en date du 31 mars 2005, le Conseil d'Agglomération a prescrit la modification du Plan d'Occupation des Sols de JANVILLE.

La modification du Plan d'Occupation des Sols porte sur le point suivant :

- adaptations règlementaires, visant à permettre, sous certaines conditions, la construction d'une antenne-relais sur un terrain communal.

Conformément à la délibération prescrivant la modification du POS de JANVILLE, la concertation avec la population a été effective à travers la mise à disposition d'un registre. Aucune remarque particulière n'a été faite.

Conformément au texte en vigueur et dans le cadre de la consultation des personnes publiques, la notification à ces personnes a été faite avant l'ouverture de l'enquête publique.

Par ordonnance en date du 28 juillet 2005 du Tribunal Administratif, Monsieur LESCUYER a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. L'enquête publique prescrite par arrêté du Président de l'Agglomération de la Région de COMPIEGNE, en date du 22 septembre 2005, s'est déroulée du 25 octobre 2005 au 26 novembre 2005. Une remarque par courrier a été faite.

Le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable à la modification du Plan d'Occupation des Sols de JANVILLE.

Le Conseil d'Agglomération,

Vu, le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-12, R 123-19, R 123-24 et R 123-25,

Vu, la délibération de la Communauté de Communes de la Région de COMPIEGNE en date du 5 mars 2001 approuvant le POS,

Vu, l'arrêté du Président de l'Agglomération de la Région de COMPIEGNE n°2005/16 en date du 22 septembre 2005 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du POS,

Vu, l'avis favorable de la Commission Aménagement Urbanisme en date du 23 janvier 2006,

Vu, la délibération du Conseil Municipal de JANVILLE en date du 31 janvier 2006,

Entendu, les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant, que les résultats de ladite enquête publique ne justifient pas d'amendement au projet de modification du POS,

Considérant, que le projet de modification du POS tel qu'il est présenté au Conseil d'Agglomération est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'approuver la modification du POS tel qu'il est annexé à la présente,

AUTORISE, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Il est précisé que la présente délibération fera l'objet conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie de JANVILLE et au siège de l'Arc durant un mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département. Conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le POS modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de JANVILLE et au siège de l'ARC.

La présente délibération et les dispositions résultant de la modification du POS ne seront exécutoires qu'après réception par le Sous-Préfet et après accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

URBANISME REGLEMENTAIRE ET ETUDES

09 – ETAT D'AVANCEMENT SUR LE DOSSIER DE COEUR D'AGGLOMERATION ET DE PONT URBAIN - BILAN D'ETAPE DE LA CONCERTATION

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

URBANISME REGLEMENTAIRE ET ETUDES

09 - ETAT D'AVANCEMENT SUR LE DOSSIER DE COEUR D'AGGLOMERATION ET DE PONT URBAIN - BILAN D'ETAPE DE LA CONCERTATION

Par délibération en date du 30 juin 2003, il a été décidé de mettre en oeuvre une démarche de concertation pour le projet de « cœur d'agglomération et de pont urbain ». Une étape importante vient d'être franchie par la présentation d'une exposition publique et par la tenue de plusieurs réunions publiques. Elle précède le lancement du concours pour la réalisation de ce projet. Dans cette perspective, il apparaît important de dresser un bilan, à ce jour, de ce travail de concertation qui se poursuivra au fur et à mesure de l'avancement des études.

- L'exposition publique a été présentée près de deux mois et demi.

En première étape, l'exposition s'est déroulée à COMPIEGNE du 12 novembre au 26 novembre 2005 sous chapiteau place Saint Jacques. Elle a ensuite été prolongée du 6 décembre au 11 décembre 2005 dans les locaux de l'Eglise Saint Pierre des Minimes. Ouverte tous les jours, l'exposition était assurée par une permanente recrutée à cet effet. Des techniciens étaient présents de 13h à 15h pour apporter des explications plus techniques aux visiteurs.

A VENETTE, l'exposition s'est déroulée du 19 décembre 2005 au 10 janvier 2006, dans une salle communale, puis, du 12 janvier au 22 janvier 2006 à MARGNY LES COMPIEGNE. Là, également, un technicien était présent aux heures d'ouverture pour apporter les explications nécessaires.

Au centre de l'exposition, une maquette donne une idée du nouvel espace urbain qui verra le jour, avec la construction d'un troisième pont. Cet espace part du centre historique de COMPIEGNE, et s'étend sur les deux rives de l'Oise, intégrant les Communes de MARGNY LES COMPIEGNE et VENETTE.

Elle a été découverte par près de 2 300 visiteurs, ce qui illustre l'intérêt suscité par le projet. Les registres de concertation ont permis de recueillir 165 avis sur ce dossier. Parmi ceux-ci, plus de 95 expressions favorables ont pu être décomptées et 35 avis réservés. Cela souligne l'approbation globalement favorable reçue sur ce projet.

Le détail de l'analyse du registre de concertation est joint en annexe, en explicitant la façon dont l'agglomération prendra en compte ces remarques dans les phases ultérieures.

- Des réunions publiques

Deux réunions publiques ont eu lieu.

La première s'est tenue le 9 novembre dans l'amphithéâtre du centre de transfert de l'UTC. Elle a réuni plus de 300 personnes et a permis un débat très général sur le projet.

La deuxième a eu lieu sur le rive droite le 19 janvier 2006 à MARGNY LES COMPIEGNE et a rassemblé plus de 150 personnes. Elle a permis un débat précis avec les riverains notamment de la RN31 et du quai de l'écluse. Il a été possible de détailler le projet qui n'a pas reçu d'opposition de leur part, afin d'appréhender les solutions envisagées pour optimiser les aménagements prévus. Cela a permis de vérifier qu'il s'agit là d'un projet permettant de revitaliser la rive droite du cœur d'Agglomération.

Parallèlement, une réunion spécifique a été organisée avec les commerçants de COMPIEGNE. Elle a permis de mettre en évidence l'unanimité des personnes présentes sur le projet et les perspectives qu'il ouvre de redynamisation du centre. Elle a également été l'occasion de préciser que le travail sur le plan de circulation allait être poursuivi pour être affiné, dans la logique des principes affichés, à savoir ne plus rendre le cœur historique traversant.

- Un journal ARC info spécial a été diffusé lors des réunions publiques, tout au long de l'exposition et à chaque domicile des habitants de l'agglomération. Ce document de 16 pages

qui synthétise ce document le contenu des études produites et des avis d'élus ou d'urbanistes a été diffusé à plus de 38 400 exemplaires.

- Le site Internet de l'ARC a également été mis à contribution, avec une partie consacrée exclusivement au projet. On y retrouve les principaux éléments de l'exposition. A noter que le site Internet de l'ARC est visité en moyenne par 150 à 200 personnes par jour.

Ces différents éléments d'analyse ainsi que le tableau joint en annexe, synthétisant le registre de concertation ont été examinés et validés pour la Commission de l'Urbanisme et par le Comité de Pilotage mis en place pour le projet de cœur d'agglomération et de pont urbain qui s'est tenu le vendredi 27 janvier. Cette réunion a permis de mettre en avant un accord entre l'ensemble des participants sur la perspective de la création d'une trémie entre la RN31 et la Prairie, prolongeant le pont urbain, tout en évitant la création d'une liaison directe avec la RN1031 pour ne pas augmenter des flux traversants provenant ou allant vers celle-ci, ce qui serait contraire aux objectifs poursuivis dans le projet de cœur d'agglomération.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté,

Vu, l'avis favorable de la Commission Aménagement Urbanisme en date du 23 janvier 2006,

Vu, l'avis favorable du Comité de pilotage en date du 27 janvier 2006,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE, le bilan réalisé sur cette phase de concertation tel qu'il est défini dans la présente délibération et à travers le tableau joint en annexe. Ces éléments permettront d'alimenter le travail des études en cours et projetées et contribueront à la définition du cahier des charges du concours qui sera lancé pour la réalisation du pont urbain.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

ANNEXE A LA DELIBERATION SUR LE BILAN DE LA CONCERTATION POUR LE CŒUR D'AGGLOMERATION ET LE PONT URBAIN

L'analyse des registres de la concertation

Les principales thématiques abordées dans les registres de concertation concernent par ordre décroissant :

- la circulation,
- l'aménagement du cœur d'Agglomération et des rives de l'Oise,
- la configuration technique du projet,
- l'emplacement du pont urbain,
- l'organisation de la concertation,
- le stationnement,
- les relations avec la Prairie,
- les nuisances.

D'autres aspects sont énoncés de façon beaucoup plus ponctuelle comme la question du financement et l'articulation du projet avec le Site Benjamin Franklin de l'UTC.

La synthèse des commentaires	Les perspectives
<p>▪ Les aspects liés à la circulation (43 commentaires)</p> <p>Différentes thématiques peuvent être regroupées sur ce sujet. Les différents avis recueillis convergent pour donner un avis favorable aux principes du plan de circulation proposé qui vise à limiter les flux traversant dans le cœur historique en vue de favoriser le développement des zones 30, les espaces piétons,... dans la mesure où cela permet de dynamiser l'activité commerciale du cœur d'Agglomération.</p> <p>Des interrogations sont cependant formulées sur la capacité de la rue du Port à Bateaux réaménagée à gérer dans de bonnes conditions les flux de circulation. Le travail de modélisation apporte des réponses précises. Cependant, il apparaît, au travers d'une dizaine d'observations, que cet exercice est perçu comme théorique.</p> <p>Plusieurs interlocuteurs soulignent la nécessité de prendre en compte les flux traversant des étudiants sur la rue du Port à Bateaux (entre le CROUS et Benjamin Franklin).</p> <p>Par ailleurs, plusieurs personnes soulignent l'attention qu'il y aura à apporter aux différents carrefours de la rue du Port à bateaux, et de son prolongement la rue des Capucins. Des inquiétudes sont notamment exprimées sur le carrefour entre la rue des Capucins, la rue Dubloc et la rue de Paris</p>	<p>Le travail sur le plan de circulation sera prolongé et affiné en relation étroite avec les personnes les plus concernées.</p> <p>De plus, l'étude sur le Schéma d'Equipement Commercial de l'Agglomération réfléchira au devenir du cœur d'Agglomération sur le plan commercial et proposera des orientations.</p> <p>L'exercice de modélisation donne un éclairage sur les flux attendus. Différents visiteurs n'ont pas perçu que la rue du Port à Bateaux va être élargie pour la séquence comprise entre la rue de l'Oise et la rue Couttolenc. Un travail plus fin sera entrepris pour préciser les caractéristiques des aménagements sur cet axe.</p> <p>Cet aspect s'inscrira dans la réflexion qui est initiée par l'UTC avec le concours de l'ARC sur l'articulation entre le centre Benjamin Franklin et le projet de cœur d'Agglomération</p> <p>Une étude est en cours pour définir encore plus précisément les adaptations à apporter à certains carrefours, en particulier celui entre les rues des Capucins, de Paris et Dubloc. Elle fera l'objet d'une présentation détaillée qui aura lieu en même temps que celle précisant le projet urbain des deux têtes de pont.</p>

La synthèse des commentaires	Les perspectives
<p>Enfin l'axe sur la RN31 est perçu comme constituant également un enjeu important avec pour objectifs la limitation de la vitesse et l'amélioration qualitative de cet axe. Le projet apparaît ainsi comme une solution pour transformer cet axe.</p>	<p>Le travail sur la RN31 va être poursuivi par l'engagement d'une étude de détail qui permettra de préciser les solutions apportées pour requalifier cet axe. Ce sera l'occasion d'une concertation étroite avec le collectif d'associations des riverains de la rive droite. Cette étape sera également l'occasion d'examiner l'état des réseaux existants pour définir les travaux à envisager. Le projet de pont permettra également d'examiner la question de la desserte par bus.</p>
<p>L'organisation de la concertation (22 commentaires)</p> <p>Tous les commentaires mettent en avant dans leur très grande majorité la qualité des études effectuées et de l'exposition. Quelques interlocuteurs posent la question de la suite qui sera donnée à la concertation dans les différentes phases décisionnelles à venir.</p>	<p>Le travail de concertation engagé par les élus de l'agglomération est reconnu pour les visiteurs. Cela justifie largement les efforts faits par l'agglomération.</p> <p>Il faut par ailleurs souligner que le cahier des charges du concours prendra en compte différentes préoccupations qui sont ressorties du débat.</p> <p>De plus, la concertation sera poursuivie par exemple sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le plan de circulation sur les deux rives, - les aménagements des carrefours, - le projet lui-même de pont urbain et de têtes de pont. <p>Cette concertation se produira notamment à des moments clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une information sera produite lors du choix du lauréat du concours, probablement en septembre-octobre 2006, - une enquête publique sera menée sur le projet dans le courant de l'année 2007.
<p>▪ l'aménagement du cœur d'agglomération et des rives de l'Oise (21 commentaires)</p> <p>Les différents commentaires soulignent, pour l'essentiel, l'intérêt du projet dans son ensemble, en mettant en avant la nécessité d'aménagement qualitatif valorisant l'Oise et ses abords attirant l'attention sur un travail fin d'implantation des nouveaux immeubles à entreprendre et soulignant la dynamisation du cœur d'agglomération qui allait être ainsi possible.</p>	<p>Une étude de détail sera engagée pour affiner les principes d'aménagement du bord de l'Oise,</p> <p>Par ailleurs, le périmètre de la tête de pont rive droite sera intégré dans le concours pour le pont afin d'aboutir à une articulation fine entre le projet du pont et les bâtiments qui l'entourent.</p> <p>Il convient de noter que ce projet donnera également l'occasion de réfléchir à l'amélioration des conditions de circulation pour les piétons et les cyclistes sur le pont Solférino.</p>
<p>▪ La configuration technique du projet (19 commentaires)</p> <p>Les commentaires privilégient les solutions où la place du piéton et des cyclistes est distincte de celle de la voiture. Lorsque les personnes se sont exprimées sur ce sujet, elles ont souvent privilégié l'hypothèse 2 du profil en travers dans la mesure où celle-ci intègre une séparation physique entre les flux des vélos et ceux des voitures.</p>	<p>Il convient de définir le profil en travers retenu. La commission de l'urbanisme et le Comité de pilotage proposent de retenir la solution 3 en prévoyant un séparateur entre les voies cyclables et celles dédiées aux voitures. En effet, les règles en vigueur n'encouragent pas la mixité sur un même espace entre les deux roues (dont des mobylettes) et les piétons ou les familles avec poussettes. La solution 3 permet de séparer clairement les différents types d'utilisateurs en offrant également l'avantage de donner une emprise équivalente aux piétons et aux vélos à celle prévue pour les voitures. De plus, une séparation physique (muret) sera prévue entre l'espace dédié aux voitures et celui réservé aux piétons pour que ces derniers ne soient pas incommodés par les pots d'échappement.</p>

La synthèse des commentaires	Les perspectives
<p>▪ L'emplacement du pont urbain (19 commentaires)</p> <p>Le débat sur ce sujet est abordé dans 19 commentaires avec 9 positions négatives sur l'emplacement choisi mettant en avant le pont Bayard ou le pont Gambetta.</p>	<p>Les remarques formulées ne remettent pas en cause dans la très grande majorité le choix fait par les élus de l'agglomération suite à un premier débat sur la localisation tenu en 2003.</p>
<p>▪ Le stationnement (14 commentaires)</p> <p>Quelques interventions soulignent l'intérêt de disposer de parkings sur le pourtour du cœur d'Agglomération, dont notamment au niveau de la tête de pont rive droite, afin de favoriser les circulations piétonnes.</p>	<p>Il convient de rappeler que dans les Plans Locaux d'Urbanisme des règles très strictes sont prévues pour le stationnement. Le nombre de places à créer obligatoires pour les promoteurs, est fonction du nombre de logements et des nouvelles surfaces bâties réalisées. Elles s'ajoutent aux places publiques.</p> <p>Il convient d'indiquer que lors de récentes discussions qui ont eu lieu avec les responsables des parkings VINCI, il est apparu qu'au maximum de la fréquentation constatée sur le cœur d'Agglomération de COMPIEGNE, 800 des 1 200 places de stationnement étaient utilisées. Il sera probablement utile d'approfondir ce sujet dans les mois qui viennent.</p>
<p>▪ Les relations avec la Prairie (12 commentaires)</p> <p>Cet aspect n'a fait l'objet que d'un nombre limité d'avis.</p>	<p>Le Conseil Communautaire du 8 février 2006 doit décider du lancement de l'étude sur l'actualisation du projet de la 2^e phase de la Prairie. Ce travail examinera, entre autre, la question de la trémie.</p> <p>Il convient d'indiquer que le Comité de pilotage a permis de mettre en avant un accord entre l'ensemble des participants sur la perspective de la création d'une trémie entre la RN31 et la Prairie, prolongeant le pont urbain, tout en évitant la création d'une liaison directe avec la RN1031 pour ne pas augmenter des flux traversants provenant ou allant vers celle-ci.</p>
<p>▪ Les nuisances (12 commentaires)</p> <p>Différentes thématiques sont ponctuellement citées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les questions relatives au bruit, - L'articulation avec le site Benjamin Franklin, - Maîtriser les vitesses de circulation des voitures sur la RN31. 	<p>L'étude d'impact en cours permettra d'analyser plus particulièrement les questions relatives au bruit,</p> <p>L'UTC doit engager dans les prochaines semaines une étude sur l'évolution du site Benjamin Franklin. Elle pourra prendre en compte les perspectives offertes par le projet de créer un nouveau bâtiment permettant l'extension de l'UTC sur ce site. Elle examinera également l'organisation des espaces publics autour du site Benjamin Franklin.</p> <p>Le travail qui sera engagé sur la RN31 de requalification de cet axe détaillera les propositions déjà faites pour aboutir à une maîtrise des vitesses de circulation.</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

HABITAT

10 – APPROBATION DE LA CONVENTION OPAH INTERCOMMUNALE

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

HABITAT

10 - APPROBATION DE LA CONVENTION OPAH INTERCOMMUNALE

Les objectifs de la future OPAH Intercommunale ont été discutés en Comité de Pilotage durant le dernier semestre 2005 et déjà abordés en Commission Aménagement Urbanisme.

Ces objectifs ont été intégrés dans la Convention de délégation des aides à l'habitat privé. Sur la base de ces objectifs, une convention d'OPAH a été rédigée. Pour mémoire, les objectifs quantitatifs de l'OPAH sont la réhabilitation de 150 logements à usage locatif dont 84 à loyer maîtrisé et de 150 logements occupés par les propriétaires.

♦ Lors d'une précédente commission, un accord avait été donné pour que la consultation de désignation de l'équipe d'animation suivie soit lancée.

♦ Le projet de convention est joint en annexe. Il convient de rappeler ses principales caractéristiques :

- périmètre : toutes les communes de l'agglomération hors COMPIEGNE,
- 300 logements du secteur privé à réhabiliter dont 150 locatifs et 150 pour les propriétaires occupants,
- mise en place d'une équipe d'animation suivie, sous l'égide de l'ARC, soit environ 180 000 € HT pour 3 ans,
- abondement par l'ARC des subventions ANAH à hauteur de 5 % pour les projets locatifs en loyers intermédiaires ou conventionnés et de 10 % pour les projets locatifs en loyers PST très sociaux. Cela correspond sur les 3 ans à un engagement complémentaire de l'ARC de 66 600 €,
- poursuite de la politique en faveur de la réhabilitation des granges,
- incitation des propriétaires à réaliser les travaux de mise aux normes pour l'assainissement,
- capacité pour les communes de mettre en œuvre un dispositif d'aides aux rénovations des façades,
- durée de la convention : 3 ans.

Afin d'harmoniser les conditions d'intervention de l'ARC dans les OPAH, la Commission Aménagement Urbanisme du 13 octobre 2005 a retenu le principe de prise en charge par l'ARC des abondements des aides de l'ANAH assumées par la Ville de COMPIEGNE dans le cadre d'OPAH lancée le 1^{er} juin 2004, soit environ 45 000 €/an.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté,

Vu, l'avis favorable de la Commission Aménagement Urbanisme en date du 23 janvier 2006,

Vu, l'avis favorable de la Commission Finances en date du 26 janvier 2006,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE, la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Intercommunale qui sera tenue à la disposition du public pendant un mois selon les dispositions de l'article L 303-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

APPROUVE, le principe de reprise par l'ARC des abondements des aides de l'ANAH pris en charge par la Ville de COMPIEGNE dans le cadre de l'OPAH lancée le 1^{er} juin 2004,

AUTORISE, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tous les documents se rapportant à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

HABITAT

11 – CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MANDAT AVEC L'ANAH POUR LA GESTION DES AIDES COMPLEMENTAIRES A L'HABITAT PRIVE OCTROYEES PAR L'ARC

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

HABITAT

11 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MANDAT AVEC L'ANAH POUR LA GESTION DES AIDES COMPLEMENTAIRES A L'HABITAT PRIVE OCTROYEES PAR L'ARC

L'Agglomération de la Région de COMPIEGNE va recevoir la délégation des aides à l'habitat privé selon une convention conclue avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (article L321-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation).

Pour autant, afin de ne pas trop alourdir la charge des services, il a été décidé que l'ANAH continuerait à assumer la gestion de ce dispositif qui relèvera de décisions de l'ARC.

Afin d'avoir un guichet unique pour le financement global de chaque dossier d'aide, il est prévu que l'ANAH gère également, au nom et pour le compte de l'ARC, les aides à l'habitat privé que l'agglomération apporte sur son budget propre, chaque décision relevant cependant du ressort du Président de l'agglomération après avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat.

Ces aides résultent des abondements pris en charge par l'ARC dans le cadre de l'OPAH de COMPIEGNE et de l'OPAH intercommunale, pour un montant global de crédit de 200 000 € pour 2006-2007-2008.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur TERNACLE,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de donner mandat à l'ANAH pour la gestion des aides apportées par l'ARC sur son budget propre pour un montant de 67 000 € en 2006,

Un avenant annuel viendra préciser l'enveloppe affectée pour les années ultérieures.

AUTORISE, le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

HABITAT

12 – DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE DE LA DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

HABITAT

12 - DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE DE LA DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE

Suite à la signature des conventions portant sur la délégation des aides à la pierre, il convient de préciser les modalités retenues pour les prises de décision concernant d'une part la programmation et les décisions d'attribution des aides au logement social et d'autre part l'attribution des aides pour les logements privés.

Compte tenu des enjeux du financement du logement social, il apparaît souhaitable de confier au Bureau les décisions d'attribution correspondantes, sur la base de l'instruction technique de ces dossiers réalisée avec le concours des services de l'Equipeement.

Pour le financement de l'habitat privé, la réglementation impose la création d'une Commission locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) dont les membres sont choisis et désignés par le Président de la structure ayant accepté la délégation. Dans le cas présent, cette CLAH sera composée de 9 membres au maximum dont :

- le Président de l'ARC ou son représentant,
- le délégué local de l'ANAH ou son représentant,
- le trésorier payeur général ou son représentant,
- un représentant des locataires,
- au moins un représentant des propriétaires,

ces deux derniers étant désignés par arrêté du Président de l'ARC.

Sa mission est de donner un avis sur les demandes de subventions ANAH relevant de son territoire (ici le périmètre de l'ARC), la décision d'attribution incombant au Président de la collectivité délégataire.

Afin de ne pas alourdir le traitement de ces dossiers de demandes de subventions qui sont nombreux et fréquents, il est prévu, conformément aux textes, que le Président ou son représentant décidera directement, après avis de la CLAH, de l'attribution des aides à l'habitat privé.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur TERNACLE,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE, le dispositif présenté dans les attendus de la présente délibération.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

AFFAIRES FONCIERES

13 – JAUX - ZONE DE LOISIRS - PROJET LA BOUCHERIE

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

AFFAIRES FONCIERES

13 - JAUX - ZONE DE LOISIRS - PROJET LA BOUCHERIE

Une présentation des projets en cours sur la zone de loisirs de Jaux a été faite à la commission du 24 novembre dernier.

Depuis, les discussions ont avancé et les projets ont été en particulier réexaminé dans leur dimension architecturale avec la commune de Jaux et notre architecte conseil. Des demandes de modifications ont été émises et ont été prises en compte par les porteurs ; elles feront l'objet d'une dernière vérification.

Il est donc proposé un terrain au restaurant à l'enseigne La Boucherie.

Le terrain choisi se situe à l'extrémité de la zone, sur le côté droit du multiplexe.

La Boucherie est une franchise de restauration spécialisée dans la viande de qualité, avec à son actif une cinquantaine de restaurants déjà implantés. Le coût moyen du repas est de 19,00 €. L'établissement qui s'implantera sur Jaux aura une capacité de 140 couverts.

Sur cette zone de loisirs, l'ARC fixe le prix de vente du terrain en fonction de la SHON constructible accordée et du type d'activité. Le terrain vendu fera environ 500m². La surface construite correspond à 400 m² de SHON.

Compte tenu de l'activité, le prix proposé est de 650 € HT/m² de SHON, soit un prix de vente pour le terrain de **260.000 €HT**, sous réserve d'ajustement de la SHON.

Dans le cadre de cette acquisition, une participation à l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL), en charge de la gestion des espaces publics, sera demandée à l'acquéreur au taux de 11% des parts de l'AFUL.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur NAVARRO,

Vu, l'avis favorable de la Commission Aménagement Urbanisme en date du 23 janvier 2006,

Vu, l'avis favorable de la Commission Finances en date du 26 janvier 2006,

Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 7 février 2006,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de vendre une parcelle de 500 m² à JAUX sur la zone de loisirs pour réaliser un restaurant à l'enseigne « La Boucherie ». Ce projet correspond à une Surface Hors Œuvre Nette de 400 m² environ, sous réserve d'ajustement, et à un prix de cession de 260.000 € H.T.

AUTORISE, le Président, ou son Représentant, à signer la promesse de vente puis l'acte notarié correspondant, et tous les documents afférents avec Madame BOUQUET ou tout autre personne physique ou morale se substituant.

PRECISE que suite à cette acquisition, le propriétaire deviendra membre de l'AFUL et participera pour les frais de gestion à hauteur de 11 %.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

AFFAIRES FONCIERES

14 – JAUX - ZONE DE LOISIRS - PROJET PLAINE DE JEUX

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

AFFAIRES FONCIERES

14 - JAUX - ZONE DE LOISIRS - PROJET PLAINE DE JEUX

Une présentation des projets en cours sur la zone de loisirs de Jaux a été faite à la commission du 24 novembre dernier.

Depuis, les discussions ont avancé et les projets ont été en particulier réexaminé dans leur dimension architecturale avec la commune de Jaux et notre architecte conseil. Des demandes de modifications ont été émises et ont été prises en compte par les porteurs ; elles feront l'objet d'une dernière vérification.

Il est donc proposé la cession d'un terrain pour la construction d'une Plaine de jeux à l'enseigne Kidzy, franchise déjà présente dans l'Oise, à Saint Maximin. Le terrain choisi se situe entre le karting-bowling et le futur hôtel 2*.

Le bâtiment de 1000 m² de SHON environ abritera une plaine de jeux destinée aux enfants de 3 à 12 ans (espaces dédiés par tranches d'âges), un service pour les goûters et des bureaux.

Le terrain vendu mesurera environ 1100 m².

Sur cette zone de loisirs, l'ARC fixe le prix de vente du terrain en fonction de la SHON constructible accordée et du type d'activité. Ainsi, le prix proposé est de 150 € HT/m² de SHON, soit un prix de vente pour le terrain de **150.000 € HT**, sous réserve d'ajustement de la SHON.

Dans le cadre de cette acquisition, une participation à l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL), en charge de la gestion des espaces publics, sera demandée à l'acquéreur au taux de 10%, des parts de l'AFUL.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur NAVARRO,

Vu, l'avis favorable de la Commission Aménagement Urbanisme en date du 23 janvier 2006,

Vu, l'avis favorable de la Commission Administration - Finances en date du 26 janvier 2006,

Vu l'avis des services fiscaux en date du 7 février 2006,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de vendre une parcelle de 1 100 m², à Jaux sur la zone de loisirs, pour réaliser une plaine de jeux à l'enseigne Kidzy présentant une Surface Hors Œuvre Nette de 1 000 m² environ, sous réserve d'ajustement, au prix de 150.000 € H.T.,

AUTORISE, le Président ou son représentant à signer la promesse de vente puis l'acte notarié correspondant et tous les documents afférents avec M. FONTAINE ou tout autre personne physique ou morale s'y substituant.

PRECISE que suite à cette acquisition, le propriétaire deviendra membre de l'AFUL et participera pour les frais de gestion à hauteur de 11 %.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

15 – TRAITEMENT DE L'EAU : CHOIX DES ENTREPRISES

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

15 - TRAITEMENT DE L'EAU : CHOIX DES ENTREPRISES

Par délibération en date du 15 décembre 2005, vous vous êtes engagés à réaliser un programme d'investissement pour améliorer la qualité de l'eau potable, notamment pour la mise en œuvre d'un équipement de traitement contre les pesticides permettant de traiter jusqu'à 350 m³/h.

Un appel d'offres a été lancé à cet effet comportant deux lots :

Lot 1 : équipement de traitement

Lot 2 : voirie et réseaux divers

Trois entreprises ont répondu pour le lot 1,
Trois entreprises ont répondu pour le lot 2,

Après analyse, la commission d'appel d'offres, dans ses séances des 9 et 24 janvier 2006 propose :

Lot 1 : attribution du marché à la Société SOGEA, pour un montant de 752 523,20 €TTC.

Lot 2 : devrait déclarer infructueux l'attribution de ce lot au motif que les éléments techniques doivent être complétés compte tenu du process retenu pour le lot 1. Il est donc proposé de relancer une consultation pour ce lot.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LECOMTE,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 17 janvier 2006,

Vu le Procès Verbal de la Commission d'appel d'offres du 24 janvier 2006,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration – Finances du 26 janvier 2006,

Vu le Code des Marchés Publics,

AUTORISE Monsieur le Président ou son Représentant à signer le marché pour le lot 1 : équipement de traitement, avec l'Entreprise SOGEA, pour un montant de 752 523,20 € TTC

DECIDE de ne pas donner suite à l'attribution du marché pour le lot 2 VRD et de relancer une consultation d'entreprises.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Eau, Chapitre 23, Article 2315.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

16 – CONSTRUCTION DE DEUX BASSINS TAMPONS (PLACE DU 5EME DRAGONS ET RUE EUGENIE LOUIS A COMPIEGNE) : CHOIX DES ENTREPRISES

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Étaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Étaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

16 - CONSTRUCTION DE DEUX BASSINS TAMPONS (PLACE DU 5EME DRAGONS ET RUE EUGENIE LOUIS A COMPIEGNE) : CHOIX DES ENTREPRISES

Par délibération du 30 septembre 2004, vous avez décidé de lancer l'opération de construction de deux bassins tampons en conception réalisation :

Lot 1 : bassin tampon, place du 5^{ème} Dragons, d'une capacité de 3100 m3 et estimé à 2.800.000 € HT,

Lot 2 : bassin tampon, rue Eugénie Louis d'une capacité de 4700 m3 et estimé à 4.400.000 € HT,

Une procédure de marché de conception réalisation a été organisée.

Sur la base de l'avis du jury constitué par votre délibération du 30 juin 2005, les candidatures de 5 groupements d'entreprises ont été retenues afin de déposer une offre.

Ces offres ont été remises le 10 novembre 2005.

Le jury a procédé à l'analyse de ces offres et à l'audition des candidats.

Le jury a émis un avis au terme de sa séance du 9 janvier 2006 comportant une proposition de classement à la Commission d'Appel d'Offres ainsi qu'une proposition sur l'attribution des primes.

Au vu de l'avis du Jury, la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 24 janvier 2006 a décidé de retenir les offres suivantes :

- marché correspondant au lot n°1 attribué au groupement dont la société SOGEA est mandataire, composé des sociétés BARRIQUAND SAS – BOTTE FONDATIONS – CABINET GALLOIS/DUDZIK pour un montant de 2 621 809, 19 € HT
- marché correspondant au lot n°2 attribué au groupement dont la société SOGEA est mandataire, composé des sociétés BARRIQUAND SAS – BOTTE FONDATIONS – CABINET GALLOIS/DUDZIK pour un montant de 3 123 360, 28 € HT

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présent par Monsieur LECOMTE, président de la Commission d'Appel d'Offres

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 17 janvier 2006,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration et des Finances du 26 janvier 2006,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 janvier 2006,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président ou son Représentant :

- à signer les marchés à intervenir :
 - Avec le groupement représenté par la société SOGEA pour la conception et la réalisation du bassin tampon place du 5^{ème} Dragons, moyennant une dépense de 2 621 809,19 € H.T.
 - Avec le groupement représenté par la société SOGEA pour la conception et la réalisation du bassin tampon rue Eugénie Louis, moyennant une dépense de 3 123 360,28 € H.T.

- A attribuer une prime de 25 000 euros aux cinq candidats ayant déposé une offre pour chacun des deux lots.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Assainissement, Chapitre 23, Article 2313.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

17 – HALLE DES SPORTS DE CLAIROIX : TRANSFERT DES CONTRATS DE MAITRISE D'OEUVRE ET DES CONTRATS TECHNIQUES

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Étaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Étaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

17 - HALLE DES SPORTS DE CLAIROIX : TRANSFERT DES CONTRATS DE MAITRISE D'OEUVRE ET DES CONTRATS TECHNIQUES

Par délibération en date du 30 juin 2005, votre assemblée a décidé de prendre en charge l'extension de la halle des sports de Clairoix en co-maîtrise d'ouvrage entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Commune de Clairoix.

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été élaborée entre les deux collectivités qui fixe les modalités administratives et techniques et notamment confie le rôle de mandataire de la co-maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Dans ce cadre, les contrats souscrits par la Commune de Clairoix doivent être transférés à l'Agglomération de la Région de Compiègne à savoir :

- Marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture TOMASSI
- Contrat de contrôle Technique avec le bureau VERITAS
- Contrat de coordination de sécurité avec le bureau VERITAS

La Commune de CLAIROIX a procédé à la passation de ces contrats en application du code des marchés publics, et il n'est donc plus nécessaire de relancer une consultation.

Il est rappelé que le programme défini par la Commune correspond à un coût prévisionnel de 827.586,21 €HT arrondi à 828.000,00 €HT soit 990.288,00 €TTC. Il est donc proposé de transférer, au profit de l'ARC, les contrats souscrits avec les prestataires suivants :

Maîtrise d'œuvre : **Cabinet TOMASSI**, pour un montant de : **72.413,79 €HT** soit **86.606,89 €TTC**

Contrôle Technique : **Bureau VERITAS**, pour un montant de : **4.575,00 €HT** soit **5.471,70 €TTC**

Coordination de Sécurité : **Bureau VERITAS**, pour un montant de : **3.900,00 €HT** soit **4.664,40 €TTC**

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 17 janvier 2006,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration – Finances du 26 janvier 2006,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le transfert du contrat de maîtrise d'œuvre et des contrats techniques définis ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président ou son Représentant, à signer les pièces relatives à cette affaire.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 23, Article 2313.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

18 – ECOLE SUZANNE LACORE : EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ET DESIGNATION DU MAITRE D'OEUVRE

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Étaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Étaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

18 - ECOLE SUZANNE LACORE : EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ET DESIGNATION DU MAITRE D'OEUVRE

Par délibération du 10 décembre 1997, le SIVOM avait lancé un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire au lotissement « les Vallées » à Margny lès Compiègne, et dont le programme, sur proposition de l'inspection académique était le suivant :

- 5 classes
- 1 bibliothèque (BCD) informatique
- 1 dortoir
- 1 salle de motricité
- 1 pièce RASED (salle psychomotricité)
- 1 bureau de direction et une salle des maîtres
- 1 salle de restauration avec option cuisine
- 1 ou 2 cours de récréation
- les espaces communs

En outre, le projet devait être extensible jusqu'à une capacité de 8 classes (3 maternelles et 5 primaires).

La construction de cet équipement scolaire (hors extension) a été réalisée en 1999 et 2000, et il s'avère aujourd'hui de réaliser l'extension à 8 classes c'est-à-dire la construction d'une aile supplémentaire de 3 classes.

Le choix du maître d'œuvre à la suite du concours s'était porté sur le *Cabinet Frédéric TROUVE – Frédérique PICARD Architectes DPLG*, et par délibération en date du 12 Mai 1998, un contrat de maîtrise d'œuvre avait été passé avec ce Cabinet d'architectes.

Conformément au code des marchés publics et notamment son article 74 IIa et 35 III4, l'extension de ce groupe peut être confié au même architecte sans mise en concurrence préalable.

Le programme de cette extension, compte tenu des besoins, s'établit à une superficie de 270 m² pour 3 classes.

L'estimation prévisionnelle de cette extension est évaluée à 480 000 € HT valeur janvier 2006. Le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec la *SARL Architecture ATB (F.TROUVE - F.PICARD) Architectes DPLG* est établi sur la base d'un taux d'honoraire de 11,5 %, applicable à un montant de travaux de bâtiment de 360 000 €.

Il est donc demandé d'arrêter le programme tel qu'il est présenté et de désigner la SARL Architecture ATB (F.TROUVE - F. PICARD) Architectes DPLG comme maître d'œuvre.

Le montant provisoire des honoraires s'établit à 41.400 € HT.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Noël GUESNIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 17 janvier 2006,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration - Finances du 26 janvier 2006,

Vu le Code des Marchés Publics,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'extension du groupe scolaire Suzanne Lacore à Margny-lès-Compiègne (3 classes supplémentaires),

DESIGNE la SARL Architecture ATB (F. TROUVE – F. PICARD) comme maître d'œuvre moyennant une dépense prévisionnelle de 41 400€ H.T.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 23, Article 2313.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

19 – DECLARATION D'INTERET GENERAL POUR LA REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE BOUQUY - MONTPLAISIR

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

19 - DECLARATION D'INTERET GENERAL POUR LA REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE BOUQUY - MONTPLAISIR

L'Agglomération de la Région de Compiègne est compétente en matière d'assainissement et plus particulièrement en matière d'assainissement non collectif.

Dans ce cadre, de nombreuses études d'assainissement ont été menées, notamment sur les hameaux de Bouquy – Montplaisir.

Cette étude parcellaire a démontré que la quasi-totalité des habitants visités ne dispose pas d'un système d'assainissement satisfaisant au regard de la réglementation et de la protection de l'environnement.

Par conséquent, une opération de réhabilitation sur l'ensemble de ces deux hameaux s'impose.

Dans cet esprit, l'Agglomération de la Région de Compiègne a entrepris la modification de ses statuts en y intégrant le contrôle et l'entretien des installations d'assainissement non collectif ainsi que la réhabilitation des installations lorsque celle-ci concerne un ensemble d'installations (délibération du conseil communautaire du 12 mai 2005).

Pour pouvoir procéder à ces réhabilitations et bénéficier d'aides financières, il est nécessaire que le Conseil d'Agglomération décide de la mise en œuvre d'une déclaration d'intérêt général (DIG) et en demande l'instruction à Monsieur le Préfet de l'Oise.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur CARLUY,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 16 janvier 2006,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE la mise en œuvre d'une déclaration d'intérêt général (DIG) pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif de BOUQUY – MONTPLAISIR,

SOLLICITE l'instruction auprès de Monsieur le Préfet de l'Oise.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

20 – APPROBATION PLAN DE ZONAGE POUR LES COMMUNES DE ARMANCOURT, CHOISY-AU-BAC, CLAIROIX, COMPIEGNE, JANVILLE, JAUX, JONQUIERES, LA CROIX SAINT OUEN, LE MEUX, MARGNY-LES-COMPIEGNE, SAINT SAUVEUR, VENETTE, VIEUX MOULIN

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

ASSAINISSEMENT - EAU - EQUIPEMENT

20 - APPROBATION PLAN DE ZONAGE POUR LES COMMUNES DE ARMANCOURT, CHOISY-AU-BAC, CLAIROIX, COMPIEGNE, JANVILLE, JAUX, JONQUIERES, LA CROIX SAINT OUEN, LE MEUX, MARGNY-LES-COMPIEGNE, SAINT SAUVEUR, VENETTE, VIEUX MOULIN

L'Agglomération de la Région de Compiègne est compétente en matière d'assainissement.

Dans le cadre de cette compétence, elle a réalisé les zonages d'assainissement des Communes.

Ces plans des zonages ont été approuvés par délibération du conseil d'Agglomération le 12 mai 2005 et par délibération de chaque conseil municipal.

Ces plans de zonage ont été soumis à enquête publique par arrêté du 11 août 2005.

Suite à l'enquête publique un rapport a été émis par la commission d'enquête.

Les plans de zonage ont été modifiés afin de prendre en compte les remarques de ce rapport.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver les plans de zonage modifiés par l'enquête publique.

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau.

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L 2224-8 et L 2224-10 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11.

Vu la délibération du conseil d'Agglomération du 12 mai 2005.

Vu la délibération du conseil municipal d'Armancourt du 28 juin 2004 proposant le plan de zonage de l'assainissement.

Vu la délibération du conseil municipal de Choisy-au-Bac du 4 novembre 2004 proposant le plan de zonage de l'assainissement.

Vu la délibération du conseil municipal de Clairoix du 13 octobre 2004 proposant le plan de zonage de l'assainissement.

Vu la délibération du conseil municipal de Compiègne du 10 décembre 2004 proposant le plan de zonage de l'assainissement.

Vu la délibération du conseil municipal de Janville du 7 juin 2004 proposant le plan de zonage de l'assainissement.

Vu la délibération du conseil municipal de Jaux du 5 novembre 2004 proposant le plan de zonage de l'assainissement.

Vu la délibération du conseil municipal de Jonquières du 16 juin 2005 proposant le plan de zonage de l'assainissement.

Vu la délibération du conseil municipal de La Croix Saint Ouen du 29 octobre 2004 proposant le plan de zonage de l'assainissement.

Vu la délibération du conseil municipal de Le Meux du 22 novembre 2004 proposant le plan de zonage de l'assainissement.

Vu la délibération du conseil municipal de Margny-Lès-Compiègne du 27 janvier 2005 proposant le plan de zonage de l'assainissement.

Vu la délibération du conseil municipal de Saint Sauveur du 14 décembre 2004 proposant le plan de zonage de l'assainissement.

Vu la délibération du conseil municipal de Venette du 22 octobre 2004 proposant le plan de zonage de l'assainissement.

Vu la délibération du conseil municipal de Vieux Moulin du 2 juin 2004 proposant le plan de zonage de l'assainissement.

Vu la délibération du conseil municipal de La Croix Saint Ouen du 29 octobre 2004 proposant le plan de zonage de l'assainissement.

Vu les arrêtés du 11 août 2005 soumettant les plans de zonage de l'assainissement à l'enquête publique.

Vu les propositions de modifications des plans de zonage de l'assainissement résultant des conclusions de la commission d'enquête.

Considérant que les plans de zonage de l'assainissement tel qu'ils sont présentés au conseil d'Agglomération sont prêts à être approuvés,

Le Conseil d'Agglomération,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les plans de zonage de l'assainissement

PRECISE que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et R 123.12 du code de l'urbanisme, d'un affichage durant un mois et d'une mention dans deux journaux.

PRECISE que les plans de zonage de l'assainissement approuvés sont tenus à disposition du public :

- à l'ARC aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux
- dans les mairies concernées aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux
- à la Préfecture de l'Oise

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

DECHETS

21 – FOURNITURE DES SACS DECHETS VERTS ANNEE 2005: MARCHE QUADRIA, REVISION DES PENALITES

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

DECHETS

21 - FOURNITURE DES SACS DECHETS VERTS ANNEE 2005: MARCHE QUADRIA, REVISION DES PENALITES

Pour l'année 2005 la fourniture des sacs pour les déchets verts a été attribuée à la société QUADRIA pour un montant de 166.029,32 € TTC.

Lors de l'exécution des marchés, cette société n'a pas respectée les délais de livraison (mars 2005) et ceux-ci se sont étalés jusqu'à début mai.

Des pénalités ont donc été appliquées pour un montant de 15.860,00 € TTC.

La société QUADRIA a porté réclamation sur ces pénalités et notamment sur le nombre global de jours de retard, car elle estime que les pénalités devraient s'appliquer sur les quantités non livrées et non sur la totalité de la commande.

Aussi, il est proposé de réviser le montant des pénalités, et de prendre en compte la réclamation de la société QUADRIA ce qui porterait le montant global des pénalités à 8.521,70 € TTC.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur FRANÇOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du 16 janvier 2006,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 26 janvier 2006,

Et après en avoir délibéré,

FIXE le nouveau montant des pénalités dues par la Société QUADRIA à l'ARC, à 8 521,70 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Président ou son Représentant à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Déchets, Chapitre 011, Article 6068.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

DECHETS

22 – INDEMNISATION DES COMMUNES POUR LA DISTRIBUTION DES SACS D'ORDURES MENAGERES, DE COLLECTE SELECTIVE ET DE DECHETS VERTS

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

DECHETS

22 - INDEMNISATION DES COMMUNES POUR LA DISTRIBUTION DES SACS D'ORDURES MENAGERES, DE COLLECTE SELECTIVE ET DE DECHETS VERTS

Les communes de l'A.R.C. ont été sollicitées pour quantifier leurs besoins en sacs bleus, jaunes, déchets verts et ordures ménagères. Ces données permettront d'organiser l'appel d'offres auprès des fournisseurs.

Toutes les communes ont été sollicitées pour connaître leurs souhaits de reconduire ou non cette distribution pour l'année 2006. Dans le cas contraire, le prestataire se chargera de cette distribution.

L'indemnisation versée aux communes est basée sur le nombre d'habitants au dernier recensement connu en 1999 ou recensement complémentaire fourni par l'INSEE.

Pour les années futures le même calcul sera effectué et actualisé à partir de l'indice de salaire de la fonction publique, selon la formule suivante :

$$I = (I_0 \times 0,15) + (0,85 \times \frac{S_1}{S_0})$$

S_0 : indice de salaire de la fonction publique au 01/01/2005 soit 4,3963 €

S_1 : indice de salaire de la fonction publique (valeur connue au 01/01/2006 soit 4,4759 €)

$I_0 = 1,30$ €

Pour l'année 2006, l'indemnisation versée aux communes sera de 1,32 € par habitant (population municipale)

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LECOMTE,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 16 janvier 2006,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration – Finances du 26 janvier 2006,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la formule de révision des remboursements telle que définie ci-dessus,

FIXE le montant à 1,32 € par habitant pour l'année 2006 pour les communes assurant la distribution des sacs bleus, jaunes, déchets verts et ordures ménagères

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

ADMINISTRATION GENERALE

23 – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION GENERALE

23 - FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 a institué un barème propre aux Présidents, vice-Présidents et membres des EPCI dont le régime indemnitaire est désormais calculé par référence directe à l'indice brut 1015. Ce barème est déterminé en fonction de la population.

Compte tenu de l'élection d'un nouveau vice-président, suite à l'adhésion de Bienville, il est proposé de compléter le tableau des indemnités de fonctions des élus de l'ARC.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-24-1, L 5211-9,

Et après en avoir délibéré,

FIXE le montant de l'indemnité du 15^{ème} vice-Président, en référence à l'indice brut 1015.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 65, Article 6531.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

ADMINISTRATION GENERALE

24 – DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS PERMANENTES

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION GENERALE

24 - DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS PERMANENTES

Suite à l'adhésion de la commune de Bienville et à la nomination de nouveaux délégués titulaires et suppléants, il est nécessaire de désigner de nouveaux membres au sein des différentes commissions permanentes :

Commission de l'Administration et des Finances :
Bienville : Monsieur Hervé ANCELLIN

Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme et Groupe de Travail Urbanisme :
Bienville : Monsieur Thierry HOCHET

Commission de l'Équipement :
Bienville Monsieur Christophe DEMANGEOT

Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie :
Bienville : Monsieur Thierry HOCHET
Compiègne : Monsieur Eric HANEN en remplacement de Madame VÉZIER

Commission des Transports :
Bienville : Monsieur Christophe DEMANGEOT
La Croix St Ouen : Monsieur Daniel PERONNIN à la place de Monsieur GUERIN

Commission de l'information et de la Communication :
Bienville : Monsieur Hervé ANCELLIN

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Et après en avoir délibéré,

DESIGNE les différents membres comme définis ci-dessus au sein des commissions permanentes.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

ADMINISTRATION GENERALE

25 – PARTENARIAT CAISSE DES DEPOTS - ARC - VILLE DE COMPIEGNE : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION GENERALE

25 - PARTENARIAT CAISSE DES DEPOTS - ARC - VILLE DE COMPIEGNE : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE

La Caisse des Dépôts a souhaité établir un protocole avec la Ville de Compiègne et l'ARC afin de donner un caractère formel aux soutiens que cet établissement public envisage d'apporter à nos collectivités en 2006.

Ces actions intéressent, s'agissant de l'ARC, essentiellement les domaines suivants :

1 – Logement social

L'ARC a sollicité auprès de l'Etat la délégation de compétence « aides à la pierre », pour effet au 1^{er} janvier 2006.

Dans ce cadre, une enveloppe sera affectée par la Caisse des Dépôts au profit des bailleurs sociaux au titre des prêts locatifs à usage social, des prêts locatifs à usage social construction – démolition, des prêts locatifs aidés d'intégration et des prêts réhabilitation.

2 – Développement économique

La Caisse des Dépôts interviendra au financement d'une étude d'aménagement et de redynamisation économique, du site « AKZO NOBEL ».

Par ailleurs, et à la faveur du déploiement du canal Seine Nord Europe, l'Association du Pays Compiégnois (APC) étudie la faisabilité d'une implantation d'une plateforme multimodale à Longueil Sainte Marie.

La Caisse des Dépôts se propose d'intervenir en qualité d'investisseur en immobilier d'entreprises au profit des établissements qui s'implanteraient au sud du territoire de l'ARC et qui auront recours aux services proposés par cette plateforme multimodale.

L'aide aux créateurs-repreneurs d'entreprises relève des missions de la Caisse des Dépôts et celle-ci apportera sa contribution financière en faveur des acteurs locaux qui oeuvrent dans ce domaine (Oise Est Initiative, Picardie Entreprendre).

3 – Technologie de l'information et de la communication

Depuis 2005, le très haut débit est présent sur le territoire de l'ARC et plus particulièrement dans les périmètres d'implantation des acteurs économiques.

La Caisse des Dépôts, actionnaire de la Société TELOISE, soutiendra des opérations de communication en direction des utilisateurs du haut débit.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts, a été chargée par l'Etat de gérer un fonds destiné au développement d'espaces publics numériques « cyber-base », ces espaces ayant pour vocation d'offrir à chaque citoyen un égal accès aux services numériques.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts cofinancera avec l'ARC une cyber-base dédiée à la Maison de l'Emploi et de la Formation qui doit s'ouvrir dans les prochains mois.

Enfin, la Caisse des Dépôts participera au développement de l'administration électronique en accompagnant les projets de l'ARC (extranet communautaire accessible par les habitants).

Il est proposé :

- de conclure aux côtés de la Ville de Compiègne ce protocole de partenariat avec la Caisse des Dépôts

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer ce protocole et les conventions spécifiques à intervenir qui définiront précisément les différentes actions soutenues par la Caisse des Dépôts.

Le Conseil d'Agglomération,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration - Finances du 26 janvier 2006,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de conclure aux côtés de la Ville de Compiègne un protocole de partenariat avec la Caisse des Dépôts

- **AUTORISE** Monsieur le Premier Vice-Président à signer ce protocole et les conventions spécifiques à intervenir définissant précisément les différentes actions soutenues par la Caisse des Dépôts.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

ADMINISTRATION GENERALE

26 – DECENTRALISATION DE L'AERODROME DE MARGNY-LES-COMPIEGNE : EXTENSION DES COMPETENCES DE L'ARC

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION GENERALE

26 - DECENTRALISATION DE L'AERODROME DE MARGNY-LES-COMPIEGNE : EXTENSION DES COMPETENCES DE L'ARC

Aux termes de la loi du 13 août 2004 « Libertés et Responsabilités Locales », la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aérodromes civils appartenant à l'Etat, à l'exception de ceux présentant un intérêt national ou international ou qui sont nécessaires à l'exercice des missions de l'Etat, sont transférés, au plus tard au 1^{er} janvier 2007, aux collectivités territoriales ou à leurs groupements dans le ressort géographique desquels sont situées ces infrastructures.

L'aérodrome de Margny-les-Compiègne, actuellement exploité en régie directe par l'Etat, est au nombre des aérodromes visés par cette décentralisation voulue par le législateur.

L'ARC est intéressée par le bénéfice de ce transfert qui représente une emprise foncière de 38 hectares. Cette surface serait dévolue essentiellement à la pratique des loisirs et sports aéronautiques et, pour le reste, à une valorisation à vocation économique dans le cadre de l'aménagement du plateau de Margny-lès-Compiègne.

Le transfert de ces 38 hectares doit, en application de la loi précitée, s'effectuer à titre gratuit, sachant qu'une convention définira les droits et obligations de l'ARC vis-à-vis de l'Etat et des usagers aéronautiques.

La gestion de l'aérodrome pourrait être confiée soit à une association des utilisateurs à créer, soit à l'aéroclub, principal utilisateur du site. Une convention serait établie en ce sens étant précisé que l'association assurerait des tâches d'exploitation technique, l'ARC prenant en charge la gestion administrative et financière tandis que l'Etat (Direction Générale de l'Aviation Civile) demeure seul compétent pour déterminer les conditions de sécurité et de sûreté requises pour l'exploitation aéronautique et juger de leur respect.

En vertu du principe de spécialité qui régit les EPCI, l'ARC doit, pour acquérir puis exploiter cet aérodrome, se doter préalablement d'une compétence nouvelle relative aux loisirs et sports aéronautiques.

Ultérieurement, et en tout état de cause avant le 30 juin 2006, votre assemblée sera amenée à délibérer afin :

1 – de solliciter le transfert du site auprès du Préfet de Région,

2 – de se prononcer sur les modalités concrètes de l'acquisition de cette emprise, une partie de celle-ci étant actuellement affectée aux besoins du 6^{ème} RHC (présence de plusieurs bâtiments).

En conséquence, afin de permettre à l'ARC d'accepter le transfert de l'aérodrome de Margny, conformément aux dispositions de la Loi du 13 août 2004, il vous est proposé de doter notre établissement d'une compétence nouvelle dénommée comme suit :

- Loisirs et sports aéronautiques : acquisition, aménagement, entretien et gestion de l'aérodrome de Margny-lès-Compiègne

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration – Finances du 26 janvier 2006,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération : « Loisirs et sports aéronautiques : acquisition, aménagement, entretien et gestion de l'aérodrome de Margny-lès-Compiègne »,

DECIDE d'inclure aux statuts un nouvel article :

Sous la rubrique : **AUTRES COMPETENCES EXERCEES**

13 – Loisirs et sports aéronautiques : acquisition, aménagement, entretien et gestion de l'aérodrome de Margny-lès-Compiègne,

AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération aux maires des communes membres de la Communauté d'Agglomération afin que les conseils municipaux se prononcent dans les conditions de majorité requises par la loi.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 08 février 2006

ADMINISTRATION GENERALE

27 – CONFERENCE SANITAIRE : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE L'ARC

Le huit février deux mille six à 21:00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Bernard BASTIDE, Evelyse BAUDOIN-GUYOT, Jean Paul CABADET, Daniel CARBONNIER, Jean-Jacques CARLUY, Annick CHARLETY, Claude COUTANT, Eric DE VALROGER, Jean DESESSART, Joël DUPUY DE MERY, Michel DURAND, Michel FOUBERT, Arielle FRANCOIS, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, Claude GERBAULT, Sadi GUERDIN, David GUERIN, Emmanuel GUESNIER, Jean-Noël GUESNIER, Eric HANEN, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Michel LE CARRERES, Michèle LE CHATELIER, Jacques LECOMTE, Nicolas LEDAY, Marie Christine LEGROS, Jean Jacques LEGUERY, Patrick LESNE, Didier LOYE, Jean Paul MANTEAUX, Philippe MARINI, Christine MULLER, Christian NAVARRO, Sylvie OGER, Laurent PORTEBOIS, Michel RAVASIO, Marc RESSONS, Robert TERNACLE, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Philippe VALLEE, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Jean Claude GRANIER par Claude GERBAULT, Jean Paul HERBET par Jean Paul CABADET, Jocelyne MALARD par Emmanuel GUESNIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Hervé CARPENTIER à Arielle FRANCOIS, François Michel GONNOT à Michel FOUBERT, Raymond VIAULT à Anne-Marie VIVE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication

Monsieur David GUERIN a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 02.02.2006
Date d'affichage : 02.02.2006

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votants : 49

ADMINISTRATION GENERALE

27 - CONFERENCE SANITAIRE : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE L'ARC

L'ordonnance du 4 septembre 2003 portant simplification de l'organisation et du fonctionnement du système de santé prévoit l'organisation de conférences sanitaires dont le ressort territorial est fixé par arrêté du Directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation.

L'agglomération compiégnnoise relève de la conférence sanitaire du territoire sud-est qui comprend, outre l'arrondissement de Compiègne, ceux de Soissons et Château-Thierry, et, pour partie, les arrondissements de Senlis et Laon.

Ces conférences qui sont conçues comme une force de proposition pour l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et la révision du schéma régional d'organisation sanitaire représentent le lieu de la concertation pour l'organisation des soins et à ce titre, elles constituent le cadre d'élaboration du projet médical de territoire.

Les conférences sanitaires sont composées des directeurs d'établissements hospitaliers, de représentants des professionnels de santé libéraux, de représentants des usagers.

Siègent également à la conférence sanitaire :

- les maires des communes situées dans le ressort territorial de la conférence sanitaire et sur le territoire desquelles est implanté un établissement de santé, dans la limite de 10 membres (10 communes concernées pour la conférence du territoire sud-est)
- les présidents de communautés de communes et communautés d'agglomération situées dans le ressort territorial de la conférence, dans la limite de trois membres (le territoire de la conférence sud-est étant constitué de 8 EPCI)
- les maires qui exercent la fonction de Président de pays regroupant des communes situées dans le ressort territorial de la conférence, dans la limite de trois membres (le territoire sud-est comprend 3 pays).

La conférence sanitaire élit en son sein un Président, choisi parmi les représentants des collectivités territoriales.

(Le mandat des membres de la conférence étant de 5 ans, renouvelable)

Monsieur MARINI siégeant de plein droit en qualité de Président de l'Association du Pays Compiégnois, il convient de désigner son représentant au titre de l'ARC, qui siégerait à l'issue d'une concertation avec les autres Présidents des EPCI concernés.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Et après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Bernard HELLAL, afin de représenter l'ARC au sein de la conférence sanitaire du territoire sud-est.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne